

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Réunion du 20 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le 20 du mois de juin à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 16 juin 2014.

Étaient présents : Mesdames BASTEL Fanny, BERTHOMME Suzette, Monsieur COURBOULAY Vincent, Mesdames DUBOIS Nathalie, FEVRE Céline, GERAUD Marie-Elisabeth, LARELLE Joëlle, Messieurs BOISSON Jackie, PAPOT Samuel, PEREZ Joaquim, formant la majorité des membres en exercice,

le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : Monsieur MADEIRA Claude,

Présents : 10

Votants : 10

Madame GIRAUD Marie-Elisabeth a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18 h 14

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataire du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune observation. Signature du Registre des Délibérations.

ORDRE DU JOUR

**I - ELECTIONS SENATORIALES -
DESIGNATION DU DELEGUE ET DE TROIS DELEGUES SUPPLEANTS**

Vu les articles L.2121-15, L.2121-16, L.2121-17, L.2121-18, L.2121-26, L.2122-17 du CGCT, Décret N°20146532 du 26 mai 2014,

Circulaire NOR : INT/A/1405029C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

Le Conseil municipal, en mesure de délibérer puisque la majorité des membres en exercice est présent, procède à l'élection à bulletins secrets des délégués et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014.

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes GERAUD Marie-Elisabeth et LARELLE Joëlle et Mme DUBOIS Nathalie et PEREZ Joaquim.

La présidence du bureau est assurée par Madame le Maire.

b) Election des délégués

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué en vue des élections sénatoriales.

Monsieur le Maire lance un appel à candidatures,

S'est déclaré candidat :

- BOISSON Jackie

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10

- Bulletins blancs ou nuls : 1

- Majorité absolue : 5

Ont obtenu : - Monsieur BOISSON Jackie 9 voix

c) Elections des suppléants

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois suppléants en vue des élections sénatoriales.

Madame le Maire lance un appel à candidatures,

Se sont déclarés candidats :

- Madame FEVRE Céline

- Madame BASTEL Fanny

- Monsieur COURBOULAY Vincent

